

Compte-rendu du Conseil d'Administration

Jeudi 30 Juin 2022 à 19 h 15 par Zoom

Membres du CA :

Présent·e·s : Laurent Bigourd, Alain Derat, Lia Goldberg, Agnès Le Brishoual, Didier Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin

Excusé·e·s : Aurélie Averty, Thérèse Bocquet (pouvoir à Laurent Bigourd), Annick De Chenay, Pauline De Kerchove (pouvoir à Laurent Bigourd), Ulla Kleweta (pouvoir à Agnès Le Brishoual), Christel Marie (pouvoir à Lia Goldberg), Jean-Louis Marie (pouvoir à Agnès Le Brishoual), Isabelle Renier

Membre de l'association présent : Alain Vercammen

19 h 00 : Accueil des participant·e·s

Présences :

- ✓ Membres du CA : 7 présent·e·s, 5 pouvoirs
- ✓ Membres excusé·e·s : 8
- ✓ Autre membre de l'association : 1 participant

19 h 15 : Ouverture du CA par le Président, Didier Marie

1. Désignation du relecteur du compte-rendu du présent CA

- ✓ **Relectrice** du compte-rendu du présent CA non-membre du Bureau : **Agnès Le Brishoual**.

2. Approbation du P.V de l'AG 2022 & dates AG 2023

2.1- Approbation du PV de l'AG 2022

- ❖ **P.V. de l'AG 2022 approuvé à l'unanimité**

2.2- Dates de l'AG 2023

L'AG 2023 sera organisée, en **Occitanie**, par **Monique Rouch** comme voté lors de l'AG 2022.

- ✓ Le Président, Didier Marie, répondra au mail d'Ulla Kleweta concernant le choix du lieu et l'organisation de l'AG

Le CA décide, à l'unanimité, que l'AG 2023 aura lieu aux dates suivantes :

- ❖ **Date de l'AG 2023 : 29 et 30 avril 2023**

3. Finances

Rien de particulier à mentionner.

Un praticien retardataire vient de régler sa cotisation.

Il conviendrait de faire le tri dans la liste des stagiaires. Certains ont arrêté leur formation depuis plusieurs années sans intention de la reprendre.

4. Statut « Praticien·ne en année sabbatique »

L'AG 2022, a créé un statut de « Praticien en année sabbatique » cotisant à taux réduit et a reporté la définition précise de ce statut à un CA ultérieur.

Discussion :

Le praticien doit faire la demande de se mettre en année sabbatique.

Durée : 1 an renouvelable une fois ...

S'agit-il d'une année civile ?

Conditions de réintégration : supervision, révision ...

Si un praticien est victime d'un accident, par exemple, et ne peut exercer de ce fait, peut-il demander, en cours d'année, le statut de praticien en année sabbatique ? Calcul de sa cotisation au prorata temporis ?

Quel est le statut de Praticien en année sabbatique dans les Associations Nationales qui proposent ce statut ?

Trager Espagne est intéressé par cette question et a envoyé un mail à Trager France pour se renseigner sur ce que nous faisons.

- ✓ Lia Goldberg propose de demander que la question du statut de praticien en année sabbatique soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion des Associations Nationales en septembre.

5. Formation

Stage Anatomie 1 (face ventrale) : 2-3-4 septembre 2022 à La Rochelle, co-animé par Didier Marie et Marianne Van Kan (teacher Anatomie Hollandaise). Déjà 4 inscrits.

Prochaine réunion du Comité des Tuteurs : 13 juillet 2022

Demande est faite d'avoir un calendrier des stages mis à jour et, dans la mesure du possible, les dates pour 2023.

Demande réitérée d'avoir un compte-rendu des réunions du Comité des Tuteurs, en dehors bien entendu des propos concernant des stagiaires en particulier.

6. Création d'une Commission Règlement Intérieur de l'association TF

Deux règlements sont déjà rédigés et approuvés : le Règlement de l'organisme de formation Trager® France, le Règlement intérieur du Conseil Ethique

Pour rédiger le Règlement Intérieur de l'Association :

- ✓ Reprendre et compléter ce qui avait été ciblé par le groupe de travail sur la Réforme des Statuts comme devant faire partie de ce règlement
- ✓ **Créer une commission** de rédaction du Règlement Intérieur avec des membres des différentes instances : CA, CE, Qualiopi, groupe de réforme des Statuts et tout membre de l'association intéressé.
- ✓ Envoyer un mail attractif à tous les membres de l'Association pour susciter l'envie de participer à cette commission

7. Conseil Ethique

7.1- Validation de la Charte Ethique et du Code de Déontologie

Les membres du Bureau demandent que soit décidé : Quand et comment discuter et valider ces deux documents, la Charte Ethique et le Code de déontologie, qui n'ont pas pu l'être comme prévu, par manque de temps, lors de l'AG ?

Propositions

La charte est vivante et évolutive. La prendre telle qu'elle est et la valider au prochain CA.

Renvoyer à tous les membres les 2 documents et organiser un vote numérique.

Si les membres ne réagissent lorsqu'ils reçoivent un document, soit ils ne le lisent pas parce que cela ne les intéresse pas, soit ils n'ont pas de remarques à faire et approuvent le document ?

Discuter et valider un document à la fois par CA.

Envoyer un document avec la convocation ou l'invitation au CA, demander aux membres de réagir par mail.

Les points soulevés par mail seront discutés et le document validé lors du CA.

Inviter tous les membres à une réunion Zoom pour partager et discuter d'un document. Le document serait validé lors du CA suivant.

Ordre de discussion : commencer en premier par le Code de déontologie, puis la Charte dans un deuxième temps.

Le CA décide :

- ✓ Une **réunion zoom, ouverte à tous les membres, sera organisée par le CE** pour permettre à chacun de s'exprimer sur le **Code de Déontologie**. Les membres, non disponibles à la date proposée, seront invités à exposer leur point de vue par mail avant la réunion. Le document, modifié si nécessaire lors de cette réunion, sera validé lors du CA suivant.

7.2- Proposition du CE : Trager et Enseignement (Laurent Bigourd et Alain Vercammen)

L'an passé, le CE avait commencé, pour faire suite à des tensions, des différents au sein du Comité des Tuteurs, une réflexion sur le thème de Trager et Enseignement.

Les membres du nouveau Conseil Ethique, issu de l'AG 2022, ont décidé, à l'unanimité :

- de poursuivre ce projet
- d'ouvrir ce projet aux membres de l'association

L'un des principaux buts de l'Association est d'assurer la formation, initiale ou continue, à l'approche Trager® et Mentastics®. Ce thème est donc susceptible d'intéresser tous les membres, soit en tant qu'Instructeur ou Tuteur, soit en tant que personne en formation.

Le CE propose, donc, la création d'une commission dont les buts seraient :

- d'améliorer les processus et la qualité de l'enseignement en lien avec nos valeurs
- de mettre en place une politique de prévention des conflits (cf La Charte Ethique page 9)

Une commission large à laquelle des personnes pourraient participer ponctuellement en apportant des éléments pour améliorer notre processus d'enseignement, des retours sur leur vécu de stagiaire, des observations sur le fonctionnement de l'enseignement ...

Le CE demande donc l'accord et la collaboration du CA sur ce projet.

Il est nécessaire de bien se comprendre sur ce que le CE veut faire, d'éviter les ingérences ou de s'occuper de questions qui ne concerneraient pas cette commission.

Le CE a amorcé une réflexion sur la bienveillance : ne pas confondre bienveillance et complaisance.

Le CE ne demande pas de réponse maintenant. Il faut le temps que cela mûrisse pour éviter les écueils et les dérapages possibles.

Discussion :

Est-ce que ce projet ne fait pas beaucoup de travail en plus. L'urgent, c'est le Règlement Intérieur.

C'est un gros chantier qui ne va pas se faire en un an.

Offrir un espace et un temps de parole libre, sans jugement, sans parti pris, clarifier les choses, éviter les non-dits, les dits en aparté et les différents qui traînent, s'enveniment et sont préjudiciables à l'association.

Améliorer la qualité de notre enseignement passe par le questionnement sur nos processus. Par exemple la façon d'évaluer la prestation d'un instructeur, de prendre en compte le feedback des stagiaires. La notation Qualiopi de 1 à 4 permet-elle de nuancer suffisamment l'appréciation donnée, faut-il l'élargir et si oui à combien ? Revoir la feuille de notation Qualiopi pour y intégrer le contenu de la feuille de commentaires utilisée auparavant ?

Ceux qui reçoivent l'enseignement ont droit à la parole.

Donner la parole à tous pour s'exprimer sur la façon dont Trager® France décide, entreprend, mène la pédagogie et l'enseignement du Trager®.

Ne risque-t-on pas de créer une « inspection » comme les enseignants peuvent la subir dans l'éducation nationale ?

Ce projet ne va-t-il pas devenir un « mammoth » ingérable ?

Nécessité d'établir un cadre souple et léger mais ferme.

Dans certains conflits, le recours à un médiateur externe peut s'avérer nécessaire.

Ecouter sans confondre la situation et la personne.

Utiliser des outils que chacun applique à soi-même comme les Accords toltèques, la CNV ... pour améliorer notre communication interne.

Utiliser ce qui est proposé, en matière de communication, dans nos supports : Manuel Trager® et Mentastics®, Manuel des Tuteurs.

Savoir dire sans juger l'autre, sans chercher à le blesser, être dans le hook-up, le lâcher-prise font partie de notre apprentissage.

Davantage de transparence dans notre fonctionnement interne est souhaitable.

Des problèmes non résolus existent, perdurent et nuisent au développement de notre association.

Pour travailler à améliorer le processus de formation, différentes phases seront nécessaires : phase de consultation, phase relationnelle pour écouter les personnes, phase de documentation comment c'est structuré actuellement ...

Revoir les règles de fonctionnement du Comité des Tuteurs. Créer ces règles si elles n'existent pas. Il y a des choses qui doivent bouger.

Un travail de fond sur la structuration de l'enseignement semble nécessaire.

- ✓ Le CA demande au Conseil Ethique de **clarifier** sa proposition et de la **présenter**, de façon plus formelle **par écrit**, de la **synthétiser** en quelques lignes

8. Trager® International

Rien de particulier ni d'urgent à dire, ce point n'a pas été traité.

9. Questions diverses

9.2- Nouvelles Praticiennes certifiées :

-  Monique ROUCH, La Tour du Crieu (Ariège)
-  Annick De CHENAY, Marseille

Félicitations Monique et Annick

9.2- Démission du CA

Annick De CHENAY a présenté sa démission : *« Je ne souhaite pas m'engager davantage dans le CA, à la fois par manque de temps et parce que cela ne correspond pas à mes motivations profondes. Je suis contente d'en avoir fait l'expérience et d'avoir apporté ma petite pierre à la commission communication. »*

Le CA regrette la démission d'Annick et la remercie pour sa participation et sa contribution au travail du CA et des Commissions.

10. Date du prochain CA

Jeudi 29 Septembre à 19 h

Bonnes vacances à toutes et tous

Le Conseil d'Administration prend fin à 21 h 30_____